



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Contact Référént COVID-19 du District :
Mr CHAOUI Abdelali – Membre du Comité Directeur
Email : covid19po@pyrenees-orientales.fff.fr
Téléphone : 07 50 67 33 22

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

**Tél : 04.68.54.61.11
B.P. 51501
66101 Perpignan
Cedex**

**secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>**



**L'OFFICIEL 66 N°29 DU 11/03/22
SAISON 2021/2022**

L'OFFICIEL 66

Saison 2021/2022

Horaire d'ouverture :

Lundi 9h-12h30/14h-17h
Mardi 9h-12h30/14h-18h
Mercredi 9h-12h30/14h-18h
Jeudi 9h-12h30/14h-18h
Vendredi 9h-12h/14h-17h

N° d'astreinte des ELUS le
WEEK-END (uniquement)
du vendredi après 17h00
jusqu'au dimanche 15h00
en cas d'alerte météo et
circonstances
exceptionnelles
(décès , accident ...) :

06 10 84 48 53

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Plus d'une soixantaine de jeunes joueurs ont été convoqués par l'Equipe Technique Régionale pour participer à la détection pré-régionale (secteur est, joueurs U13 - 1er et 2d semestre).

Elle sera encadrée par les conseillers techniques **Yvan David, David Marraud, Joel Bonnal, Frédéric Alcaraz, Cédric Roque, Vincent Bosc et Olivier Astruit**

Mercredi 16 mars 2022 : 09h30 - 12h30 - U13 2nd semestre
14h30 - 17h30 - U13 1er semestre
Stade Municipal de Leucate (11).

Joueurs des P-O sélectionnés

BALANSA	Loïs	FC BANYULS DELS ASPRES
BELBRINI	Ilyes	FC THUIR
CASTANEDA	Evan	CANET ROUSSILLON FC
HAMMOUDAN	Imrane	UNION ST ESTEVE ESP PERPIGNAN MM
JAMA	Wassim	CANET ROUSSILLON FC
KACEMI ES SOLAYMANY	Imad Din	UNION ST ESTEVE ESP PERPIGNAN MM
KADRIOUI	Shain	UNION ST ESTEVE ESP PERPIGNAN MM
MAZIRH	Ayoub	OC PERPIGNAN
PACHECO	Robin	UNION ST ESTEVE ESP PERPIGNAN MM
RUIZ	Santos	CANET ROUSSILLON FC
SALLAMI	Ayoub	CANET ROUSSILLON FC
VASIC	Noah	UNION ST ESTEVE ESP PERPIGNAN MM

Bravo aux joueurs, à leur éducateur et à leur club !





STAGE ^{17^e EDITION} **FOOTPASSION**

FILLES ET GARÇONS DE U8 A U15
LICENCIÉ(E) OU NON

COMPLEXE SPORTIF JO MASO LE SOLER
DE 9H A 17H
POSSIBILITÉ DE GARDERIE MATIN ET SOIR

STAGE
LUDIQUE
EDUCATIF
SPORTIF

DU 03 AU 06 MAI 2022

ENCADRÉ
PAR LES
ÉDUCATEURS
ET DIRIGEANTS
DU CLUB
PLACES LIMITÉES

MATCH DE GALA
EN CLOTURE DE STAGE
LIEU A DETERMINER

TENUE DE STAGE FOURNIE
REPAS SUR PLACE

LICENCIÉ(E) FCS 130€
NON LICENCIÉ(E) FCS 160€

CLOTURE
INSCRIPTIONS
15 MARS

ACTIVITÉS
PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE
PRATIQUE FUTSAL
NOTIONS EDUCATIVES ET CITOYENNES

RETRAIT
DOSSIERS
D'INSCRIPTION
AU SIEGE DU CLUB

fcsolerien@free.fr
06 16 34 15 85
FCLESOLER.COM

INFOS



Bureau du Comité Directeur

REUNION DU 10/03/22

Président : WATTELLIER Eric

Président Délégué : WATTELLIER Marc

Vice-Présidente : Aline GARRIGUE

Secrétaire Général : GRISORIO Vincent

Secrétaire Adjointe : Sandrine DOMART

Trésorier Général : Christophe SALMERON (excusé)

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

LFA : du 05/03/22, informant que la Finale de Coupe de France est avancée au samedi 07/05/22 (21h15) et que, la journée nationale des bénévoles est maintenue au 08/05/22. Toutefois, il est demandé aux délégations de bénévoles une arrivée le samedi après-midi pour un départ le dimanche en fin d'après-midi (impliquant une nuitée du samedi au dimanche). Pris note.

LFO : du 08/03/22, modalités du week-end des bénévoles à Clairefontaine des 12-13/03/22, avec les 3 bénévoles initialement désignés pour le District des P-O. Pris note.

LFO : du 08/03/22, modalités de la journée nationale des bénévoles du 08/05/22 ci-dessous :
- **Pass vaccinal obligatoire** (il sera contrôlé à l'entrée. Aucune exception ne sera acceptée)

CHOIX DES BENEVOLES :

Les bénévoles désignés pour cette journée sont ceux retenus pour le challenge du Meilleur Dirigeant MDS.

• **Il est rappelé ci-dessous quelques règles à respecter :**

Pour participer à la journée des Bénévoles, il faut être licencié FFF et être dirigeant **depuis au moins 5 ans**

La liste des bénévoles **doit changer chaque année** et ce, dans le but de permettre d'en remercier le plus grand nombre à moyen et long terme.

Les conjoints des bénévoles ne sont pas conviés à cette journée (à moins qu'ils ne soient eux-mêmes bénévoles du football amateur).

Les bénévoles invités doivent avoir **un minimum de 18 ans** à la date de l'évènement. En cas de transgression à cette règle le mineur se verra refuser l'accès.

Lauréats désignés :

- 1/ COUEFFEC Annick
- 2/ GARRIGUE Aline
- 3/ MAALOU Zakia
- 4/ VILANOVE Pascale
- 5/ WATTELLIER Maryse
- 6/ WATTELLIER Marc

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

FC BAHO-PEZILLA : du 05/03/22, concernant le match D4 P/A du 20/02/22 POLLESTRES 1 / BAHO-PEZILLA 2. Le Bureau du Comité Directeur rappelle les dispositions de :

L'Annexe 2 des R.G. de la FFF Règlement disciplinaire et barème disciplinaire

3.3.4 La procédure de première instance - 3.3.4.1 Les affaires non soumises à convocation
Pour les affaires non soumises à instruction ou **celles pour lesquelles aucune audition n'est décidée**, tout assujetti ayant été exclu par l'arbitre et/ou faisant l'objet d'un rapport d'un officiel **peut faire valoir sa défense dans les quarante-huit heures ouvrables suivant la rencontre**, **auprès de l'organe disciplinaire compétent en vertu de l'article 3.1.1 du présent règlement**, en adressant ses observations écrites et/ou en sollicitant une audition devant cette instance.

FC BAHO-PEZILLA : du 08/03/22, suite à la reprogrammation des matches de Coupe du Roussillon Séniors FC BAHO-PEZILLA / CANET N°24420111 au jeudi 24/03/22 et D1 BAHO-PEZILLA / ST CYPRIEN N°23529061 au 27/03/22 au plus tard, le stade d'Honneur Armel COSTA étant indisponible le dimanche 27/03 (rencontre régionale de Rugby), ainsi que le stade Armel COSTA 2 (chute d'un pylône d'éclairage), le club demande à jouer le match D1 BAHO-PEZILLA / ST CYPRIEN N°23529061 le Samedi 26/03/22 à 20h00 (stade Honneur) pour des raisons calendaires. **Le Bureau donne avis favorable pour le 26/03 à 20h00.**

MISE EN PLACE DE LA COUPE DU ROUSSILLON FUTSAL

- ➔ **Equipes concernées** : TORREILLES FUTSAL, USEPMM / INTERFUTSAL 1, FC BANYULS SUR MER, EMPIRE FUTSAL 66 2, FUTSAL BOURG-MADAME, INTERFUTSAL PAYS CATALAN 3
- ➔ **Tirage au sort du 1er et du 2ème** : le vendredi 11/03 à 15h00 par la Commission Futsal
 - 1er tour 4 équipes : 2 matches + 2 exempts = 2 qualifiés
Matches le **Samedi 23/04/22**
 - 2ème tour ½ **Finales** : 2 qualifiés du 1er tour + les 2 équipes exemptes du 1er tour = 2 matches = 2 qualifiés pour la Finale
Matches le **Samedi 14/05/22**
- ➔ **Finale le vendredi 17/06/22** (lieu à définir)

Règlement Coupe du Roussillon Futsal

Article 1

Le District de Football des Pyrénées-Orientales organise annuellement une épreuve dénommée « COUPE DU ROUSSILLON FUTSAL », si le nombre d'engagés le permet.
L'épreuve est dotée d'un trophée renouvelé chaque année et conservé par l'équipe gagnante à l'issue de la finale.

Article 2

Cette compétition est ouverte aux clubs dont l'équipe 1ère évolue dans le championnat Futsal Départemental 1, ainsi qu'aux équipes réserves dont l'équipe 1ère évolue en Régional 1 ou Régional 2.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Pour les équipes réserves précitées, les clubs ne pourront aligner plus de 2 joueurs ayant participé à l'une des deux dernières rencontres de leur(s) équipe(s) première(s).

Article 3

L'utilisation de la FMI est obligatoire. Tous les joueurs participant doivent obligatoirement être licenciés ainsi que les encadrants (dirigeants, éducateurs ...).

Article 4 - Système de l'épreuve

Pour déterminer les 2 équipes finalistes, un tour de Coupe sera organisée sur une journée, formule tournoi.

Formule
choisie
pour
2021/2022

Si la formule par tour éliminatoire est choisie, les matches ont une durée de 50mn en deux périodes de 25 mn. En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation.

Les équipes sont départagées par l'épreuve des coups de pieds au but.

C'est la Commission Futsal qui se charge de la gestion et de la programmation de cette manifestation.

Les équipes sont composées de 5 (cinq) joueurs dont un gardien.

Le nombre de joueurs remplaçants pouvant figurer sur la feuille de match est de 7 (sept).

Pour tous les joueurs, les remplacements sont volants.

Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants.

Le nombre de joueurs par équipe pour débiter un match est de 3.

Si une équipe comporte moins de 3 trois joueurs, y compris le gardien, le match doit être arrêté.

L'équipement des joueurs doit être conforme à la réglementation :

- Maillot, short, chaussettes
- Chaussures adaptées à la compétition
- PORT DE PROTEGE-TIBIAS OBLIGATOIRE

Article 5

Un club déclarant forfait (art. 39) sans en avoir avisé le District dans les délais réglementaires, par la boîte officielle, aura à sa charge le remboursement de tous les frais d'organisation : délégués officiels, arbitres officiels et frais de déplacement du club adverse, suivant les barèmes en vigueur.

Article 6

Les frais des Officiels (Délégués et Arbitres) seront à la charge des clubs en présence sur tous les tours nécessaires, excepté pour la finale.

Article 7

La FINALE a lieu dans une salle fixée par le District.

Le port des équipements (maillot) comportant une inscription publicitaire est réglementé comme suit : pour la Finale, dans la possibilité d'une convention de partenariat contractée entre le District des P.O. de Football et un tiers, les clubs finalistes seront tenus de faire porter à leurs joueurs les maillots fournis par le District.

Les modalités suivantes seront appliquées :

Les frais des officiels (arbitres et délégués) seront à la charge du District. Pas de frais de déplacement aux équipes en présence.

Article 8

Tous les cas particuliers non prévus au présent règlement seront traités par la Commission compétente, conformément au règlement des Epreuves Officielles de l'Annuaire du District des P.O.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

TOURNOI FUTSAL SENIORS INTERDISTRICTS

La Commission Futsal organisera un tournoi sur une journée avec des clubs de l'Aude, probablement le 11 juin, mais la date définitive reste à confirmer.

AG DISTRICT DU 24/06/22

L'AG du District de Football des P-O aura lieu le **vendredi 24/06/22 à 19h00** (enregistrement des pouvoirs à 18h30), conformément à l'Article 12.5.2 des Statuts du District de Football des P-O, les demandes de modification aux règlements et les questions diverses que les clubs souhaitent inscrire à l'ordre du jour doivent parvenir au Comité de Direction : **au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.**

STATUT DE L'ARBITRAGE

Rappel procès-verbal du Comité Exécutif – Réunion du 06/05/21

Modification de certaines dates :

Concernant le calendrier relatif au Statut de l'Arbitrage pour la saison 2021/2022, les trois dates suivantes sont modifiées :

- La date du premier examen de la situation des clubs **est repoussée du 31 janvier au 31 mars 2022** ; La Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage fera une 1^{ère} réunion le 18/03/22, avant l'examen définitif de la situation des clubs à la fin du mois de mars 2022.
- La date limite de publication de la liste des clubs en infraction **est repoussée du 28 février au 30 avril 2022** ;
- La date du second examen de la situation des clubs (avec vérification du nombre de matches effectués par les arbitres), **est repoussée du 15 au 30 juin 2022**.

À L'ÉCOUTE DE LA LIGUE D'OCCITANIE

COMITÉ DE DIRECTION LFO P-V RÉUNION DU SAMEDI 19 FÉVRIER 2022

SITUATION DES CLUBS RADIÉS

Rappel règlement : art. 42 RG FFF

- Un club demeuré deux saisons consécutives sans activité officielle est automatiquement radié ».
- Art. 41.5 RG LFO • « Chaque saison, et ceci **au plus tard le 15 juin**, le Comité de Direction de chaque District fait parvenir à la Ligue, une liste des clubs de son territoire qui ne présentent aucune activité officielle depuis au moins deux saisons ».
- Le Comité de Direction de la LFO valide à l'unanimité.

VALIDATION DU PROTOCOLE FINANCIER CRTIS

Madame Ghyslaine SALDANA présente le protocole financier de la CRTIS (frais de visites des installations et de l'éclairage) :

- Frais de déplacement pour les bénévoles : **facturation aux kilomètres réels**
- Le Comité de Direction de la LFO valide à la majorité.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

FORMATION INITIALE A L'ARBITRAGE

Sur proposition de la CDA, le Bureau du Comité Directeur valide la liste des candidat.e.s reçu.e.s à la dernière FIA des 26-27/02 et 06/03/22



Ligue :	OCCITANIE		
District :	Pyrénées-Orientales		
Date Formation :	26 et 27/02, 06/03		
Nb candidates féminines :	1	Nb candidats :	17 (dont 1 non reçu)

1.	ALBANELL HIEGEL	Cyril	2545530108	RECU	FC BECE V. AGLY
2.	AZRIKEN TALBI	Adam	9603547093	RECU	ASPM
3.	BELKHODJA	Wadiaa	2548575720	RECU	PPN ESP. FEMININ
4.	GHARBAOUI	Walid	2547346299	RECU	ASPM
5.	HADDAD	Ylhiesse	2546624486	RECU	ASPM
6.	JAMES	Lenny	2546025283	RECU	OC PERPIGNAN
7.	KADRI	Kenzo	2548066999	RECU	PPN ESP. FEMININ
8.	KONATE	Adama	9602573672	RECU	AS BAGES
9.	MANCEAU	Sébastien	2020304499	RECU	BOMPAS US
10.	MATHIAS	Ilan	2547494680	RECU	OC PERPIGNAN
11.	NIETO	Evan	2547494680	RECU	USEPMM
12.	PONCET	Alexis	2544962761	RECU	FC CERDAGNE
13.	PRAL	Yanis	2548019407	RECU	OC PERPIGNAN
14.	RODRIGUES	Tiziana	2546781972	RECUE	ALBERES-ARGELES
15.	ROYER	Greg	2547503870	RECU	FC POLLESTRES
16.	VIGNERON	Maurice	1956819282	RECU	FC DES ASPRES

Le candidat non reçu, M. LEFEBVRE Maxime, présenté par ELNE FC, a arrêté la FIA à l'issue de la 1ère journée



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Finales départementales 2021/2022 **Complexe des Echards au BOULOU** **En collaboration avec le FC LE BOULOU SJPC**

Samedi 18 juin 2022 :

Terrain principal

- 09h30** Coupe du Roussillon U16F à 8
FC POLLESTRES / CANET RFC
- 11h30** Challenge Féminines Séniors à 8 J.C LE GOFF
FC POLLESTRES 2 / FC THUIR
- 13h30** Coupe du Roussillon Féminines Séniors à 8
OL HAUT VALLESPYR / AS PRADES
- 15h30** Coupe du Roussillon U13
½ Finales le 08/05
- 17h30** Coupe du Roussillon Féminines Séniors à 11
FC ST CYPRIEN / CANET RFC

Dimanche 19 juin 2022 :

Terrain principal

- 10h00** Challenge René BAZATAQUI
BECE VALLEE DE L'AGLY / Vainqueur match VINCA 2 / RC PPN SUD 2 (27/03)
- 12h15** Coupe du Roussillon U15
½ Finales le 08/05
- 14h30** Coupe du Roussillon U17
½ Finales le 24/04
- 16h45** Coupe du Roussillon U19
CANET RFC / OC PERPIGNAN
- 19h00** Coupe du Roussillon Séniors
¼ de Finale le 27/03



Le Président
Eric WATTELLIER

Le Secrétaire Général
Vincent GRISORIO

Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 08/03/22

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire Championnats Seniors : Jean-Marie LEWANDOWSKI

Secrétaire Championnats Jeunes : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Fabrice OREGLIA, Vincent VANDEVILLE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

COMPETITIONS SENIORS

CORRESPONDANCE

FC ST CYPRIEN : du 07/03/22, demandant à jouer le match D1 du 13/03 ST CYPRIEN / OCP 2 le Samedi 12/03/22 à 20h00. Avis favorable sous réserve de réception de l'accord écrit du club adverse.

SP PERPIGNAN NORD : du 08/03/22, demandant à jouer le match D3 du 13/03 SP PERPIGNAN NORD / FC BARCARES MED. le Samedi 12/03/22 à 20h00. Avis favorable sous réserve de réception de l'accord écrit du club adverse.

MATCH REMIS

- Le match D1 BAHO-PEZILLA / ST CYPRIEN N°23529061 du 06/03/22 a été reporté au 27/03/22 (les terrains du FC BAHO-PEZILLA sont occupés par le rugby). Cette rencontre devra impérativement se jouer avant le 27/03 en semaine ou le samedi 26/03/22 dernier délai.
- Le match de Coupe du Roussillon Séniors FC BAHO-PEZILLA / CANET N°24420111 du 27/03/22 est avancé au jeudi 24/03/22 à 20h00 (accord des 2 clubs).
- Le match D1 du 27/03/22 FC THUIR / ATAC N°23529093 est remis au 17/04/22 (rugby sur le stade de Thuir le 27/03/22) ou avant en semaine sur accord écrit des 2 clubs.
- La LFO a reprogrammé le match R2 SEYSSE FROUZIN / OCP du 05/03/22 au 26/03/22, alors que le match de Coupe du Roussillon FC VILLELONGUE / OCP N° 24420110 est fixé au 27/03/22. Cette rencontre devra se jouer en semaine avant le 27/03/22 à la convenance des deux clubs (plus de date disponible avant Pâques).

FORFAIT GENERAL D'UNE EQUIPE

Suite à son 3^{ème} forfait pour le match D4 P/B CHAMPIONS ST JACQUES / RC PERPIGNAN SUD 2, l'équipe des CHAMPIONS ST JACQUES est déclarée forfait général avec retrait de points, conformément à l'article 39 des épreuves officielles. AMENDE : **100€** pour forfait d'équipe sur ce match. Les frais de déplacement de l'arbitre officiel (M. BAR Alexis) sont à la charge des CHAMPIONS ST JACQUES (**35€**).

Le Président
JC DELATRE

Le Secrétaire
J-M LEWANDOWSKI

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMPETITIONS JEUNES

COUPES DU ROUSSILLON JEUNES

• Finalistes Coupe du Roussillon U19 : CANET RFC et OC PERPIGNAN

Tirage ½ Finales U17, U15 et U13

Club présent : FC THUIR

U17 Matches le **24/04/22** sur le terrain du club 1 nommé (ou avant en semaine sur accord)

FC LE SOLER	USEPMM
CANET RFC	FC THUIR

Article 2 - Cette épreuve est ouverte à toutes les équipes premières «U17». Le club qualifié devra obligatoirement présenter une équipe à la date fixée au calendrier de cette épreuve s'il dispose d'une 2ème équipe engagée dans la même catégorie. A défaut, il sera déclaré forfait.

U15 Matches le **08/05/22** sur le terrain du club 1 nommé (ou avant en semaine sur accord)

FC THUIR	USEPMM
FC LE SOLER	CANET RFC

Article 2 - Cette épreuve est ouverte à toutes les équipes premières «U15». Le club qualifié devra obligatoirement présenter une équipe à la date fixée au calendrier de cette épreuve s'il dispose d'une 2ème équipe engagée dans la même catégorie. A défaut, il sera déclaré forfait.

U13 Matches le **08/05/22** sur le terrain du club 1 nommé (ou avant en semaine sur accord)

SP PERPIGNAN NORD	CANET RFC
OC PERPIGNAN	USEPMM

Article 2 - Cette épreuve est ouverte à toutes les équipes premières «U13». Le club qualifié devra obligatoirement présenter une équipe à la date fixée au calendrier de cette épreuve s'il dispose d'une 2ème équipe engagée dans la même catégorie. A défaut, il sera déclaré forfait.

MATCH A REJOUER

Le match U13 D2 du 12/02/22 N°24251225 RC PERPIGNAN SUD / FC LE SOLERS 2, donné à rejouer avec 1 arbitre à la charge des 2 clubs, est fixé au mercredi 16/03/22.

Le Président
JC DELATRE

Le Secrétaire
Régis SANCHEZ



Commission des Féminines

REUNION DU 09/03/22

Présidente : Zakia MAALOU

Secrétaire : Manon ALLIEU

Présents : Patricia BREUX, Jean-Pierre COUCHEZ, Charles PLANAS, Pascale VILANOVE

Excusée : Annick COUEFFEC

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Ordre du jour :

- traitement des affaires courantes,
- enregistrement des résultats,
- vérification des classements

FESTIVAL FOOT U13F PITCH

Tour départemental AUDE/P.O/ARIEGE

- Clubs des P.O : PERPIGNAN ESPOIR FEMININ, USEPMM, FC LE BOULOU SJCP, FC LATOUR BAS ELNE.
- 2 avril 2022 à BRAM stade des Pyrénées.

Finale Régionale

- Les 14 et 15 mai 2022 à CANET
- 12 équipes féminines

SEMAINE DU FOOT FEMININ

- 9^{ème} édition : du 9 au 15 mai 2022. Réflexion sur l'action à mettre en place.



La Présidente
Zakia MAALOU

La Secrétaire
Manon ALLIEU

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission de Discipline et d'Éthique

REUNION DU 09/03/22

Président : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire de Séance : Gérard DUQUESNE

Présent : Gérard ANCEL, Logan ROPERO

Représentant des Arbitres : Didier ROMERO

Excusés : Claude POURCEL, Eric MOUSSET

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

RAPPEL

*Les sanctions disciplinaires sont consultables
UNIQUEMENT :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte
F.F.F.

- par les clubs, sur FOOTCLUBS (sanctions + procès-
verbaux de la Commission de Discipline et d'Éthique)

Prochaine réunion le 16/03/22

LE PRÉSIDENT

M. Philippe MARCO-GREGORI

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Gérard DUQUESNE

Commission Départementale d'Appel

REUNION DU 22/02/22

PRESIDENT : SALMERON Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE : GOORIS Francis

PRESENTS : BAYEKOLA Christian, DELATRE Jean-Claude, MARTINS Nelson, VAZQUEZ Raymond, WATELLIER Maryse

R A P P E L

*Les décisions disciplinaires sont consultables **UNIQUEMENT** :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.

- par les clubs, sur FOOTCLUBS (sanctions + procès-verbaux de la Commission Départementale d'Appel)

Le Président
Christophe SALMERON

Le Secrétaire
Francis GOORIS

Commission Départementale d'Appel

REUNION DU 08/03/22

PRESIDENT : SALMERON Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE : GOORIS Francis

PRESENTS : DELATRE Jean-Claude, MARTINS Nelson, VAZQUEZ Raymond, WATELLIER Maryse

ABSENT EXCUSE : BAYEKOLA Christian

R A P P E L

*Les décisions disciplinaires sont consultables **UNIQUEMENT** :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.

- par les clubs, sur FOOTCLUBS (sanctions + procès-verbaux de la Commission Départementale d'Appel)

Le Président
Christophe SALMERON

Le Secrétaire
Francis GOORIS

Commission Départementale des arbitres

PROCES-VERBAL REUNION DU 03/03/22

Présents CDA : Boris GIL – Johan PLASMAN – Didier ROMERO

CORRESPONDANCE

- Reçu courriel du FC Thuir demandant 3 arbitres officiels pour match D4 du 06/03/2022 à 10H30 THUIR / ASJ BAS VERNET. Pris note.
- Reçu courriel du FC Le Soler demandant 3 arbitres officiels pour match D3 du 06/03/2022 à 15H00 LE SOLER / VINÇA. Pris note.

INDISPONIBILITES

- Indisponibilité de M. PERRIN Nathan – 18/04/2022
- Indisponibilité de M. HALNA Nils – 28/03/2022
- Indisponibilité de M^{elle} DABERNAT Jaina – 25/02/2022 => 27/02/2022
- Indisponibilité de M. BOUDRAI Bilal – 12/03/2022

PROCES-VERBAL REUNION DU 10/03/22

Présents CDA : Boris GIL – Johan PLASMAN – Didier ROMERO

CORRESPONDANCE

- Reçu courriel du RF Canohès Toulouges demandant des arbitres pour son tournoi. Pris note – réponse faite.
- Reçu courriel FC Baho-Pézilla demandant 3 arbitres officiels pour match D4 du 20/03/2022 BAHO-PEZILLA / ASJ BAS VERNET. Pris note.
- Reçu courriel FC Baho-Pézilla concernant le comportement d'un arbitre officiel sur une rencontre. Pris note.

INDISPONIBILITES

- Indisponibilité de M. GENIEVRE Thierry – 17/03/2022 => 20/03/2022 + 13 / 03 / 2022
- Indisponibilité de M. MAACHI Farid – 02/04/2022
- Indisponibilité de M^{elle} CALLEJON Nina – 12 & 13/03/2022
- Indisponibilité de M^{elle} VIERS Morgane – 12 & 13/03/2022
- Indisponibilité de M^{elle} MARTIN Axelle – 12 & 13/03/2022



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



- Indisponibilité de M. GUEROT Christophe – 23 & 24 / 04 /2022
- Indisponibilité de M. KARA Emre – 19/03/2022
- Indisponibilité de M. FROGER Maxens – 20/03/2022
- Indisponibilité de M. VARIN Baptiste – 02/04/2022
- Indisponibilité de M. AMISNAU Mohamed – 06/03/2022
- Indisponibilité de M. DUFOUR Dylan – 05 & 06 / 03 /2022 + 08/03/2022 => 10/04/2022
- Indisponibilité de M. MENDEZ Thomas – 12/03/2022
- Indisponibilité de M. MONCHABLON Thomas – 22/04/2022 => 16/05/2022
- Indisponibilité de M. LEMONNIER Noé – 06/03/2022
- Indisponibilité de M. HADDAD Jibril – 12/03/2022
- Indisponibilité de M. SERRA PUIG Gabriel – 13/03/2022 => 29/05/2022
- Indisponibilité de M. SOTO Lucas – 11 & 12 / 03 / 2022
- Indisponibilité de M. RESS Jean-François – 19 & 20 / 03 / 2022
- Indisponibilité de M. BOUTOUBA Mustapha – 20/03/2022 => 10 / 04 / 2022

La CDA

